



# Commune Nouvelle de Tinchebray Bocage

Beauchêne, Frênes, Larchamp, Saint-Cornier-des-Landes, Saint-Jean-des-Bois, Tinchebray, Yvrandes

*7 communes unies au service de tous*



# L'environnement institutionnel : des regroupements à tous les étages

---

- Evolution générale de tous les territoires : périmètre des cantons, compétences des Conseils généraux...
- Mise en place de Métropoles à l'échelle européenne (Lyon, Nantes...)
- Regroupement imposé des Régions
- Rationalisation du mille-feuilles
- Regroupement des intercommunalités (minimum 20 000 habitants)

# Le contexte : une baisse sans précédent, des recettes des communes

- Plan gouvernemental de réduction du déficit : - 50 milliards d'€/ an en 2017
- Contribution des Conseils généraux, Conseils régionaux, Communes et intercommunalités : 11 milliards d'€/ an à partir de 2017.
- Baisse exponentielle à partir de 2014 sur la dotation d'Etat :

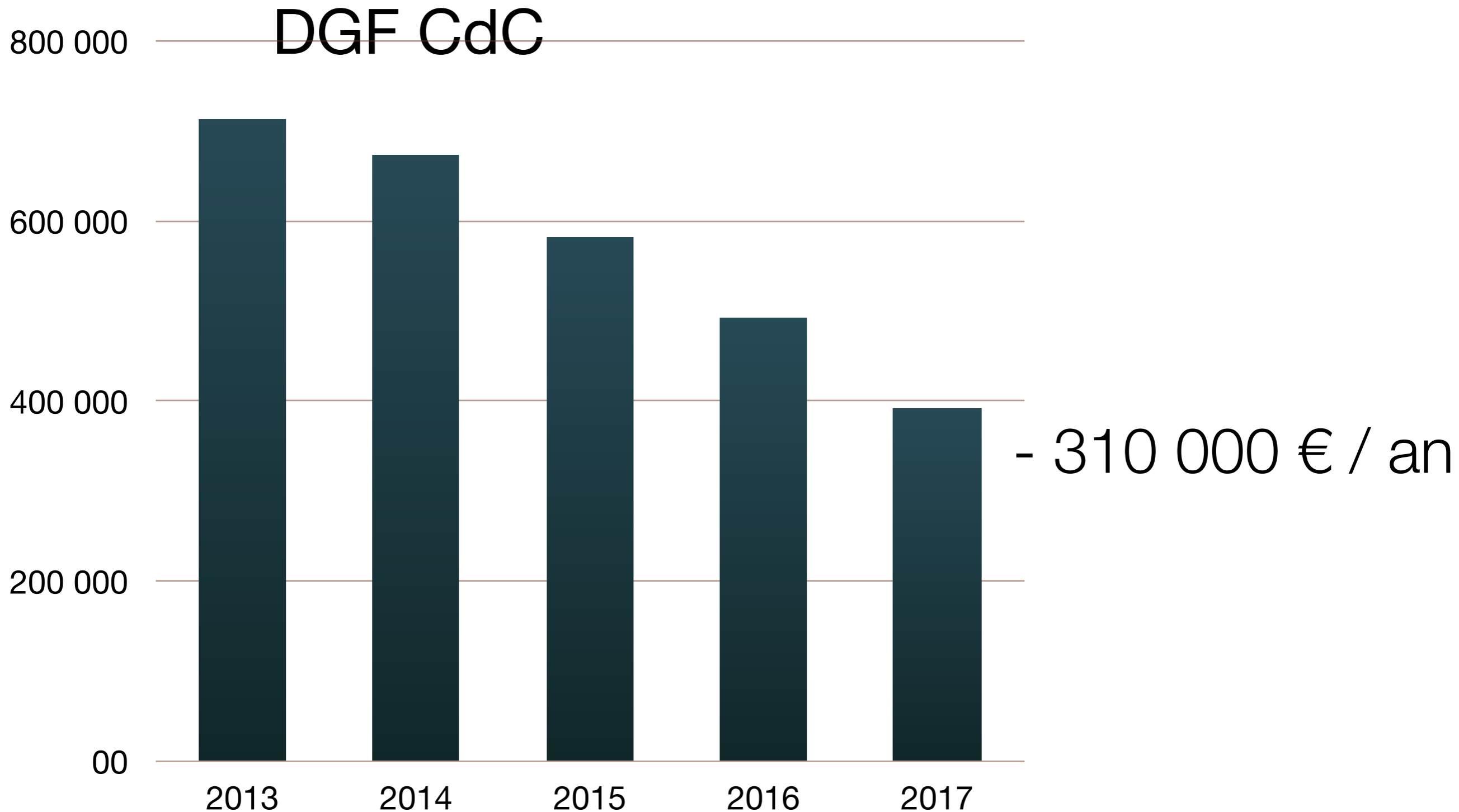
2014 : - 1,5 Milliards d'€

2015 : - 1,5 + - 3,7 = - 5,2 Milliards d'€

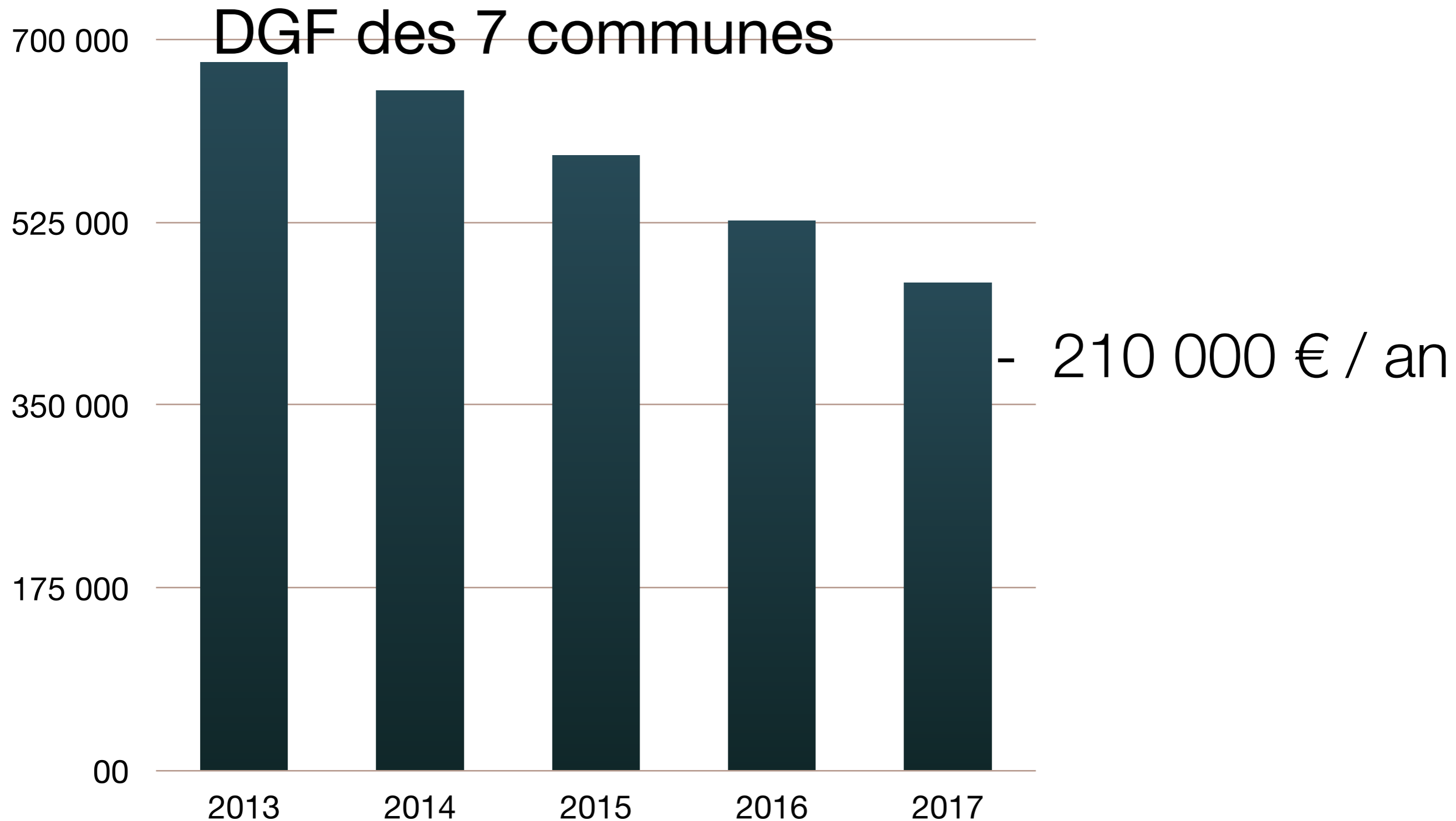
2016 : - 1,5 + - 3,7 + - 3,7 = - 8,9 Milliards d'€

2017 : - 1,5 + - 3,7 + - 3,7 + - 3,6 = - 12,5 Milliards'€

# Impact de la baisse sur notre territoire

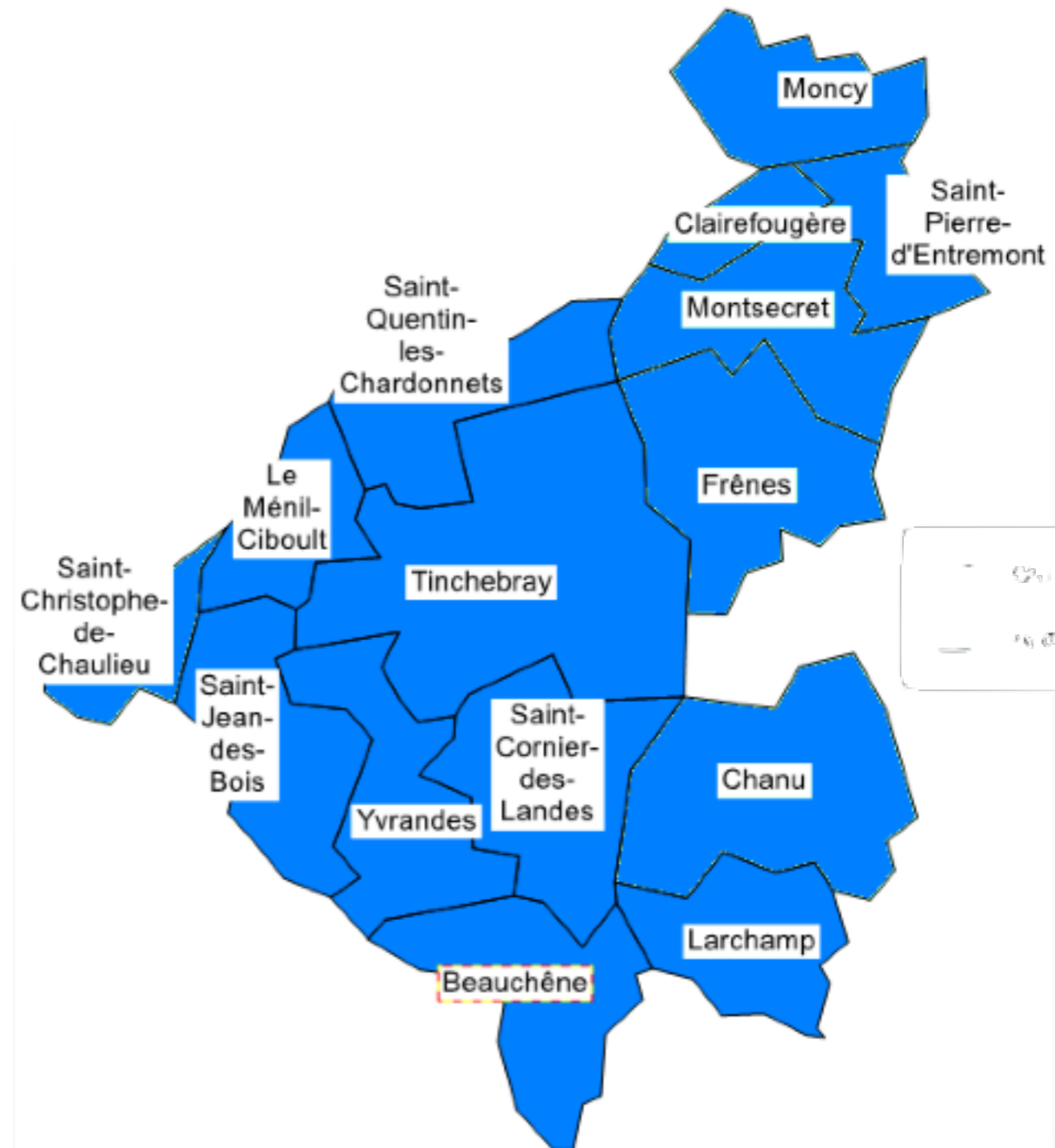


# Impact de la baisse sur notre territoire



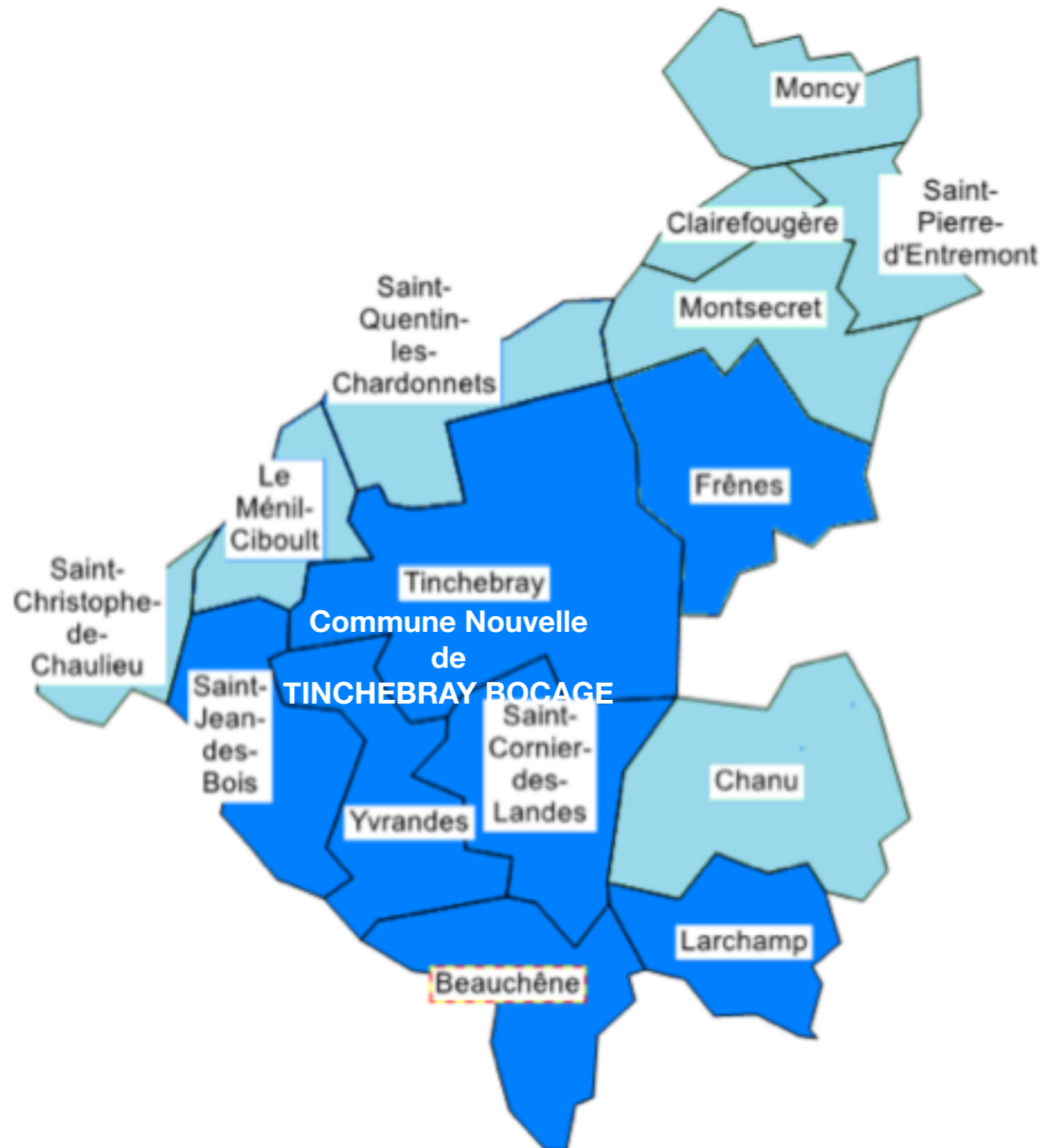
# Une réflexion collégiale pour s'organiser

- Commune Nouvelle = gel de la baisse de la DGF.
- Réflexion de mise en place d'une Commune Nouvelle se substituant à la CdC.
- Double avantage : gel des dotations des 15 communes + gel DGF CdC.
- GAIN 2015 attendu : 550 000 € (dont 260 000€ de gel).
- 14 Maires OK, mais éventualité écartée car l'unanimité des 15 était nécessaire.



# Une démarche volontaire des communes

- Réflexion menée à 7 communes motivées et plus impactées par la baisse.
- Simulations réalisées pour évaluer les conséquences.
- Regroupement facilité car 90 % des compétences de fonctionnement déjà mutualisées au sein de la CdC.
- Habitude de travailler ensemble et de gérer en équipe les dossiers.



# Processus de création de la Commune Nouvelle

- 
- Mai/Juin 2014 : réflexion de mise en place d'une commune nouvelle par les Maires de la CdC.
  - Début de l'été : premières simulations de perte de DGF début de l'été.
  - Septembre : simulations précises de DGF avec Commune Nouvelle à 15. Concertation avec les Maires de la CdC.
  - 18 septembre : colloque sur les Communes Nouvelles à Alençon organisé par l'AMO et la Préfecture.
  - Fin septembre : unanimité impossible (1 refus /14 OK).
  - Début octobre : simulation avec 7 communes motivées.
  - Fin octobre : vote des 7 Conseils municipaux.
  - Novembre : réunions publiques et préparations des documents administratifs et comptables.
  - Décembre : signature de l'arrêté de M. le Préfet de l'Orne.
  - Janvier 2015 : création officielle de la Commune Nouvelle.

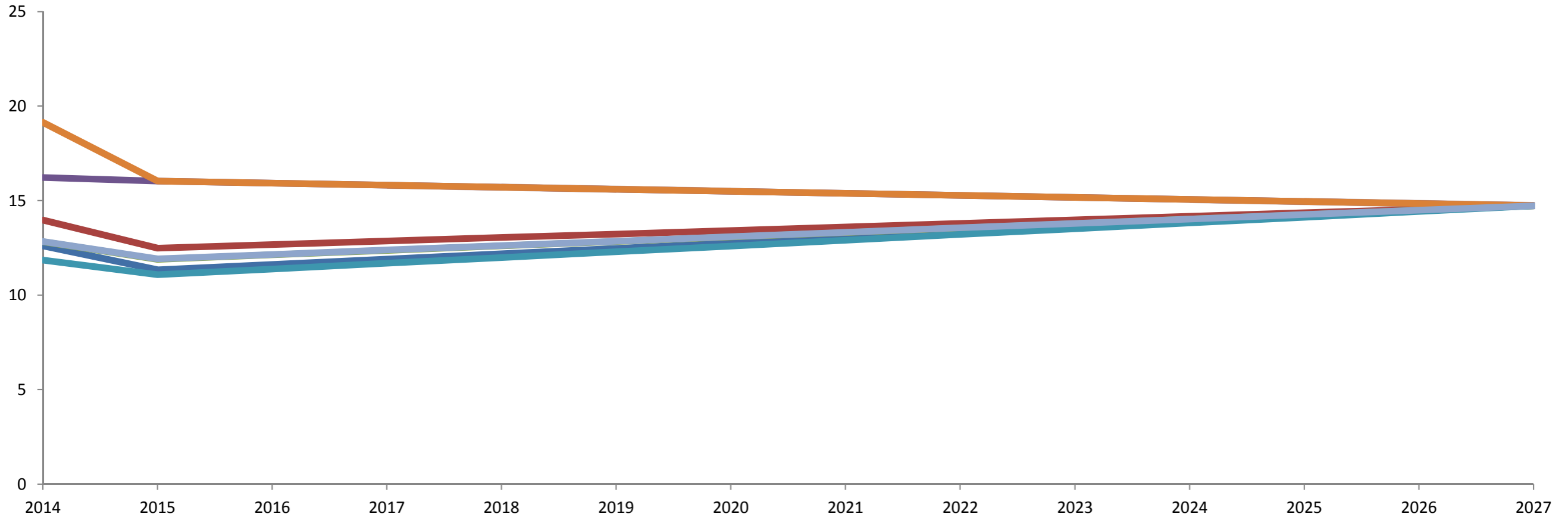
# Des évolutions avant et après 2020

---

- Un budget général globalisé : dépenses et recettes
- Avant 2020 - Un Conseil municipal de Commune Nouvelle composé de 56 membres répartis selon la loi : 3 Beauchêne, 11 Frênes, 4 Larchamp, 9 St Cornier des Landes, 3 St Jean des Bois, 23 Tinchebray, 3 Yvrandes.
- Avant 2020 - Chaque Maire devient automatiquement Maire délégué de sa commune.
- Un Maire et des Maires-adjoints de la Commune Nouvelle élus en janvier
- Après 2020 - Un Conseil municipal de Commune Nouvelle composé de 29 membres. Election municipale par liste à la proportionnelle sur tout le territoire.
- Après 2020 - Chaque Maire délégué est élu par le Conseil municipal de la commune nouvelle en son sein.

# Harmonisation des taux de fiscalité sur 12 ans

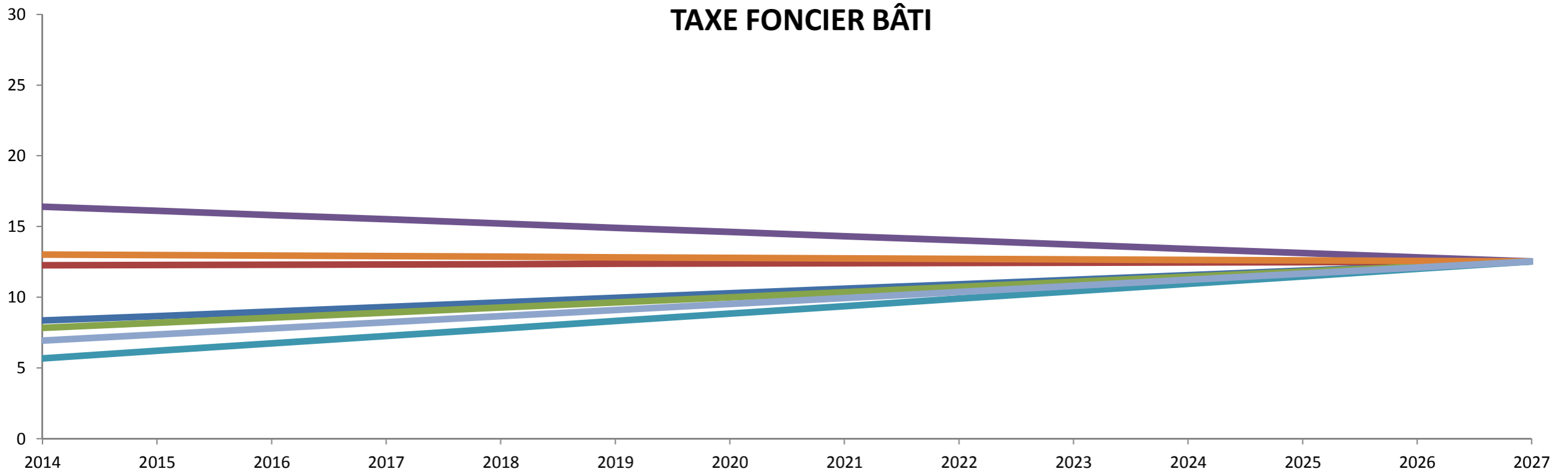
## TAXE HABITATION



BEAUCHENE FRENES LARCHAMP SAINT CORNIER DES LANDES SAINT JEAN DES BOIS TINCIBRAY YVRANDES

# Harmonisation des taux de fiscalité sur 12 ans

## TAXE FONCIER BÂTI

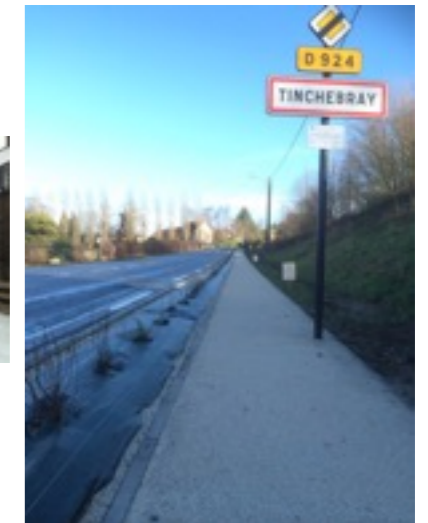


BEAUCHENE FRENES LARCHAMP SAINT CORNIER DES LANDES SAINT JEAN DES BOIS TINCHEBRAY YVRANDES



# Garantir l'identité de chaque commune historique

- Un Maire délégué dans chacune des communes historiques
- Limites territoriales et nom des communes historiques inchangées
- Un Maire délégué avec les pouvoirs d'Etat Civil, de Police, d'urbanisme...
- Des panneaux d'entrée de bourg avec le nom de chaque commune historique
- Maintien de chacune des mairies et de personnel rattaché à la Commune historique et maintien des bureaux de vote
- Une gestion de proximité maintenue avec le Conseil municipal délégué : structures communales, édifices municipaux, associations...



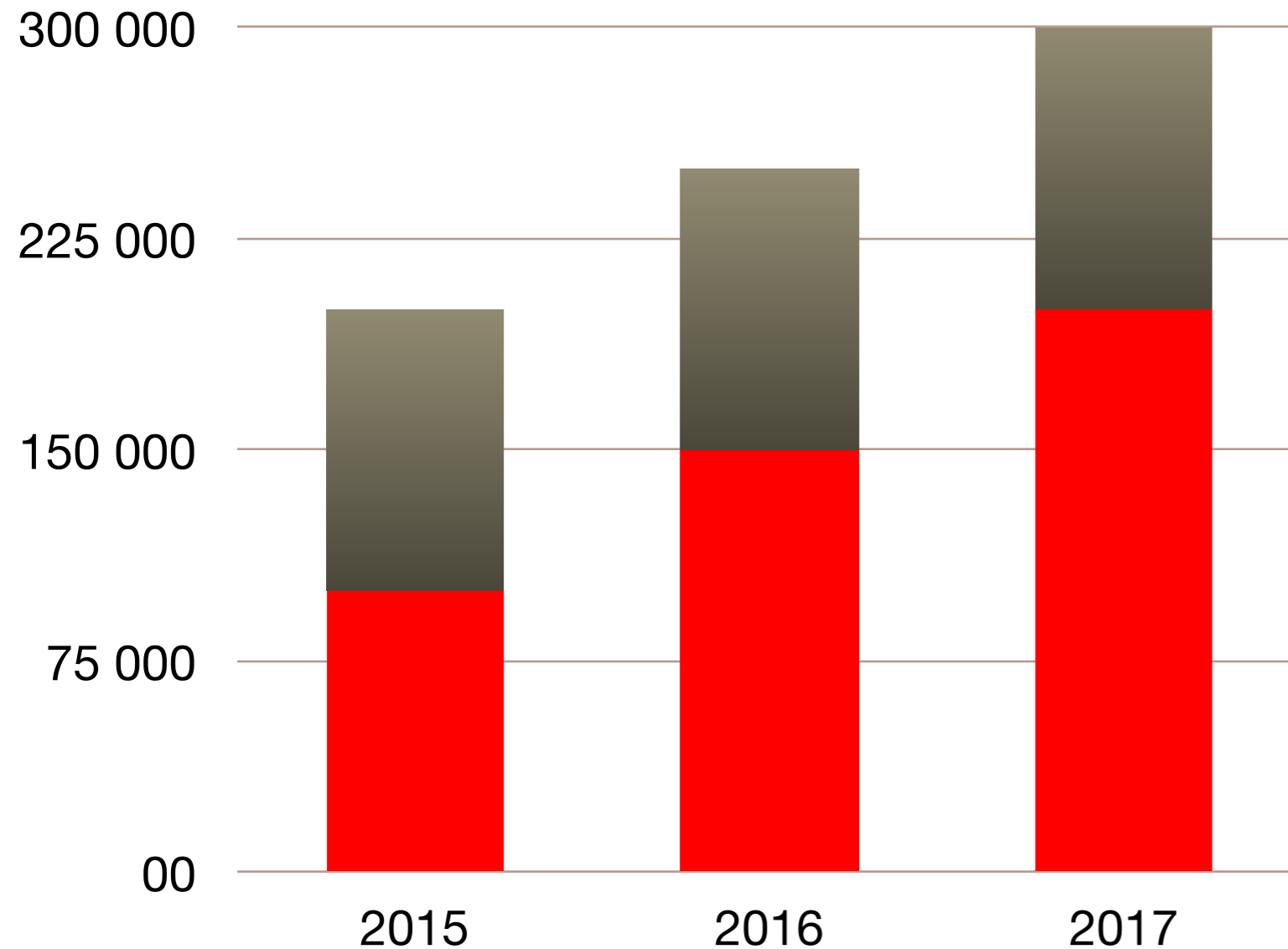
# Une organisation rationnelle et équilibrée

---

- Une Charte constitutionnelle organisant les objectifs et le fonctionnement de la Commune Nouvelle avant et après 2020 adoptée par tous les Conseils municipaux
- Une gestion calée sur Paris-Lyon-Marseille avec un budget annexe propre à chacune des communes
- Pas de hausse du montant total des indemnités d'élus (idem qu'aujourd'hui)
- Pas de personnel supplémentaire embauché
- Augmentation des dotations d'Etat

# Des dotations d'Etat supplémentaires

■ Gel de la baisse    ■ Surplus



Gain de près de 200 000 € dès 2015.

Nécessité d'aller vite pour geler 2015, 1ère année du prélèvement maximum

# Un territoire plus efficace

---

- Gain d'échelle pour les prestations communes : baisse des charges générales, augmentation de la capacité d'autofinancement.
- Mutualisation des trésoreries pour un recours à l'emprunt moins automatique.
- Mise en commun des moyens matériels et humains pour plus d'efficacité.
- Accès à tous les habitants et associations de la Commune Nouvelle des infrastructures du territoire aux mêmes conditions : gymnase, salles communales, salle Jean Monnet...
- Partage équilibré des gains entre communes historiques.

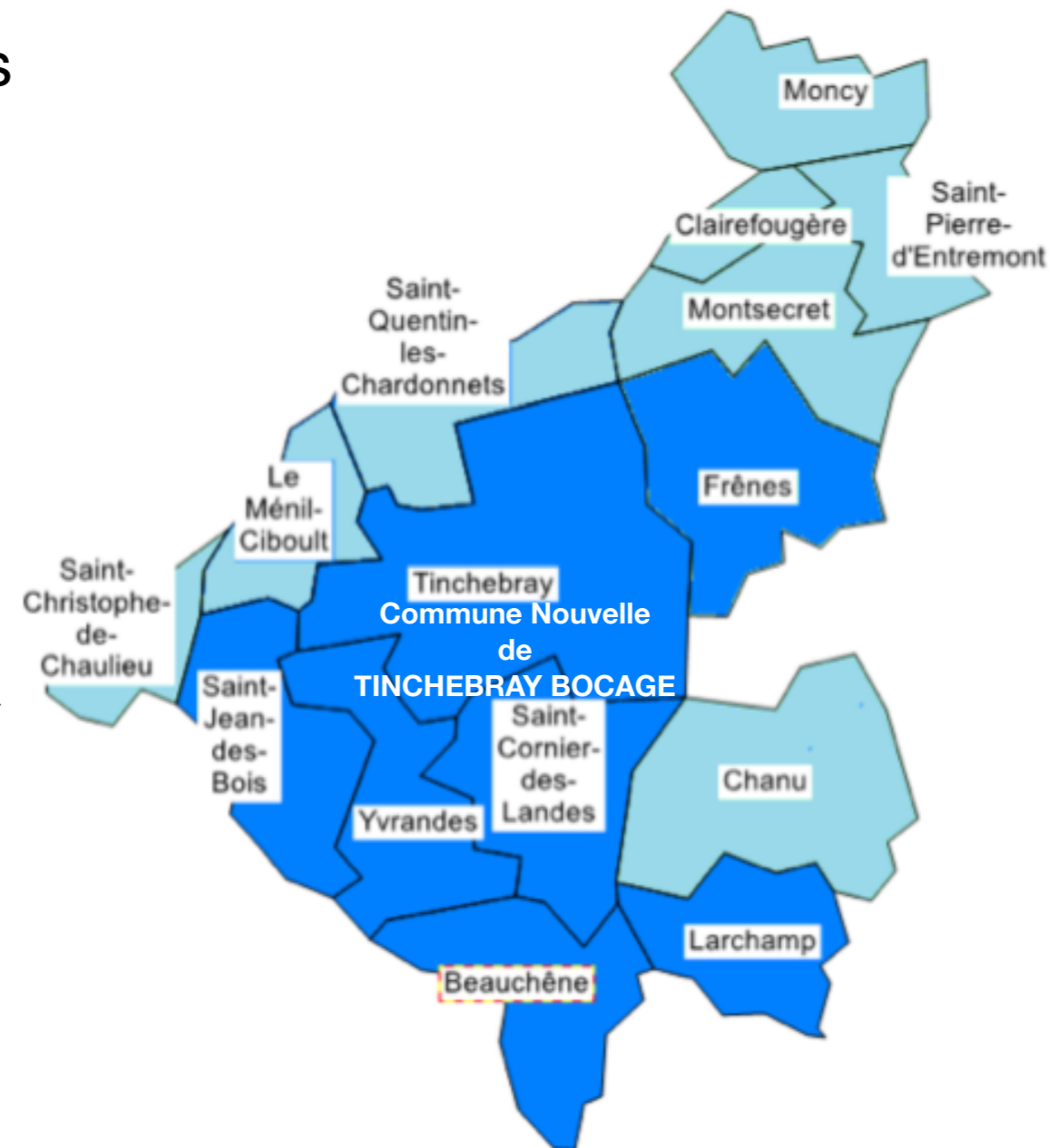
# Un regroupement pour plus de services et de solidarité

---

- Assurer de nouveaux services à la population : points lectures, transports à la demande, autopartage électrique...
- Accélérer les investissements stratégiques : réseau fibre optique, ADSL, travaux dans les écoles.
- Continuer à investir pour l'attractivité de chaque commune historique.
- Solidarité maximale pour travaux d'urgences impossibles à envisager séparément : église de Saint-Jean-des-Bois...

# Une Commune Nouvelle ouverte vers l'extérieur

- La Commune Nouvelle de Tinchebray Bocage pourra accueillir par la suite d'autres communes de la CdC
- Intégration progressive des autres communes si continuité territoriale.
- L'accélération des 7 pour sauver des dotations, laisse le temps de la réflexion aux communes contigües.
- La Communauté de Communes du canton de Tinchebray garde les mêmes compétences et les mêmes attributions. Elle est composée de 7 communes (dont les 2 Communes Nouvelles) au lieu de 15.



# Tinchebray Bocage : une commune puissante

---

- La Commune Nouvelle de Tinchebray Bocage devient l'une des plus importantes communes du département.
- Avec 5300 habitants, c'est la 6ème de l'Orne, devant Mortagne au Perche, Sées ou Vimoutiers. 3ème du Bocage derrière Flers et La Ferté Macé.
- Le rassemblement des 7 communes permettra de se faire encore plus entendre par les pouvoirs publics.
- Dans une perspective à court terme d'agrandissement de l'intercommunalité, la Commune Nouvelle peut être une vraie force d'entraînement.

# CONCLUSION

---

- Nouvelle organisation qui bouscule les habitudes.
- Nouvelle organisation qui ne fait qu'anticiper ce que l'Etat obligera : diminution des communes, rationalisation du mille-feuilles, regroupements...
- Avec la Commune Nouvelle, il s'agit d'anticiper avec une carotte ce que l'Etat dans quelques années imposera avec un bâton.